



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2023

Relative aux durées maximales d'amortissement

Le conseil d'administration,

Vu les éléments exposés aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023 et les échanges en séance,

DECIDE

Le conseil d'administration arrête les durées d'amortissement maximales comme indiquées ci-dessous :

CROUS NICE TOULON			
COMPTE	Libellé	DUREE AMORTISSEMENT	
		ANNEE	MOIS
20531	Logiciels acquis ou sous traités	5	60
2058	Autres concessions et droits similaires	3	36
213556	Instal géné constructions mis à dispositions	50	600
213557	Instal géné constructions acquis	50	600
213558	Instal géné constructions autres constructions	60	720
215317	Instal à caract spéc acquis sol pro	10	120
215417	Acquis	10	120
215418	Autres matériels sur sol propre	20	240
215517	Acquis (ex outillage acquis)	10	120
21827	Matériel de transport acquis Crous	7	84
218317	Matériel de bureau acquis Crous	20	240
218327	Matériel informatique acquis Crous	10	120
21847	Mobilier acquis Crous	20	240
21887	Matériel divers acquis Crous	10	120

Fait à Nice, le 15 mars 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 19	